

#### 4. Préconisations :

- Former 40 MNS d'ici un an pour répondre aux besoins conjoncturels. Prévoir une formation au Havre et une à Rouen en 2006-2007. A terme, il n'est pas nécessaire d'augmenter le nombre de formations dans la région. (une session de 20 stagiaires par an).
- Adapter la formation pour qu'elle corresponde aux besoins émergents, dans le respect des textes en vigueur. Certains employeurs souhaiteraient une formation avec une partie générale et deux options :
  - Enseignement + activités nouvelles
  - Entraînement
- Mettre en place une formation professionnelle continue destinée à tous les MNS quel que soit leur secteur d'activité, leur permettant ainsi de se perfectionner dans le domaine en pleine expansion des activités nouvelles. Cette formation pourrait être mise en place par des organismes de formation comme l'APSJ76<sup>1</sup>, le CNFPT<sup>2</sup> ou d'autres...
- Créer un "volant" de MNS remplaçants dont la gestion pourrait être prise en charge par une collectivité territoriale ou un centre de gestion.

1/ Association Profession Sport et Jeunesse 76

2/ Centre National de la Fonction Publique Territoriale



Cette étude a été réalisée par Martine Salinas.

L'étude complète (60 pages) est téléchargeable sur le site de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Normandie :  
<http://www.drdsj-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr>

Contact : service formations examens emploi  
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports  
de Haute-Normandie et de la Seine-Maritime.  
Immeuble Normandie II. 55 rue Amiral Cécille. 76179 Rouen cedex 1  
Tél : 02 32 18 15 20. Fax : 02 32 18 15 99

Thomas Oak 02 35 88 90 54

Préfecture de la Région Haute-Normandie et du Département de la Seine-Maritime



Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse  
et des Sports de Haute-Normandie  
Observatoire des Métiers et des Qualifications

#### Etude n° 2 :

## Les activités de la natation synthèse sur les besoins en Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) diplômés du BEESAN

Les activités de la natation se pratiquent généralement en piscine  
mais aussi dans d'autres sites de baignades, occasionnels ou permanents,  
associatifs ou privés

#### Dans le domaine de la natation, il existe plusieurs diplômes dont les titulaires disposent des prérogatives suivantes :

##### BEESAN : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation.

Délivré par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), il donne le titre de Maître Nageur Sauveteur. Il confère à son titulaire la capacité à surveiller les baignades dans les établissements de natation et le droit d'enseigner la natation contre rémunération. Le titulaire est astreint, tous les cinq ans, à la confirmation de ses capacités. Les titulaires de l'ancien titre de MNS ont ces mêmes prérogatives sous réserve d'être en possession du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur en cours de validité.

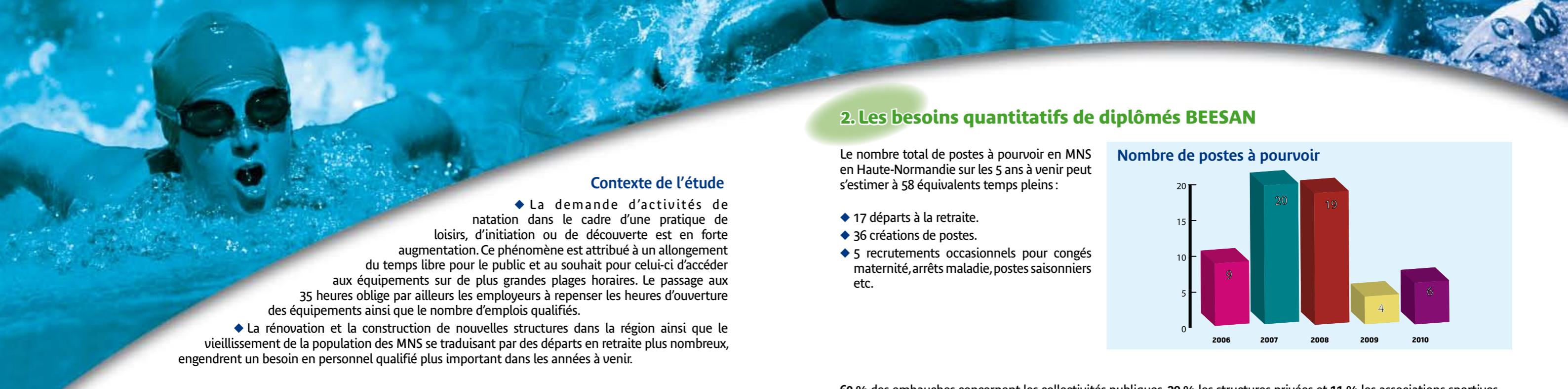
##### BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Délivré par le ministère de l'intérieur, il confère à son titulaire la possibilité de surveiller :

- ◆ les baignades d'accès gratuit, aménagées et réglementairement autorisées (plage, rivière, étang, lac...),
- ◆ les baignades d'accès payant (piscine) comme assistant d'un MNS (ou seul dans des conditions particulières nécessitant une autorisation préfectorale),
- ◆ en pleine responsabilité des lieux de baignade d'accès payant pour une durée d'un mois minimum à quatre mois maximum.

##### SB : Surveillant de Baignade

Brevet délivré par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme ou par le MJSVA, il confère à son titulaire le droit d'assurer la surveillance des baignades dans les centres de vacances et de loisirs. Il est délivré pour 5 ans.



### Contexte de l'étude

- ◆ La demande d'activités de natation dans le cadre d'une pratique de loisirs, d'initiation ou de découverte est en forte augmentation. Ce phénomène est attribué à un allongement du temps libre pour le public et au souhait pour celui-ci d'accéder aux équipements sur de plus grandes plages horaires. Le passage aux 35 heures oblige par ailleurs les employeurs à repenser les heures d'ouverture des équipements ainsi que le nombre d'emplois qualifiés.
- ◆ La rénovation et la construction de nouvelles structures dans la région ainsi que le vieillissement de la population des MNS se traduisant par des départs en retraite plus nombreux, engendrent un besoin en personnel qualifié plus important dans les années à venir.

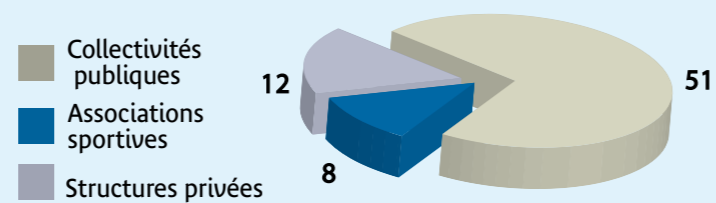
### Objectifs de l'étude

- ◆ Connaître la situation professionnelle des diplômés BEESAN formés dans la région au cours des 3 dernières années.
- ◆ Quantifier les besoins des employeurs en diplômés BEESAN en Haute-Normandie au cours des cinq prochaines années.
- ◆ Qualifier les compétences attendues par les employeurs concernant les diplômés BEESAN qu'ils souhaitent recruter.

### Méthodologie employée

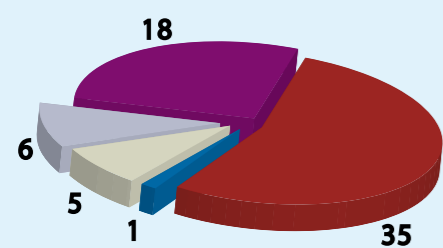
- ◆ Création d'un groupe expert chargé d'accompagner et valider les travaux.
- ◆ Visites et entretiens avec des employeurs d'un panel de 14 structures.
- ◆ Contacts téléphoniques directs avec les diplômés BEESAN des sessions 2002, 2003 et 2004 (97 % de réponses).
- ◆ Elaboration et envoi d'un questionnaire à 120 structures de Haute-Normandie (71 réponses utilisables).

### Répartition du nombre de réponses par structure



## 1. Les 65 diplômés BEESAN en Haute-Normandie des 3 dernières années.

### Situation actuelle de l'emploi des 65 MNS



- Haute-Normandie
- Hors région
- Autre métiers
- Recherche d'emploi
- Congé parental

### Une forte employabilité :

- ◆ Plus de 80 % travaillent toujours dans le secteur pour lequel ils ont été formés.
- ◆ 10 % ont changé d'orientation professionnelle.
- ◆ 8 % sont en recherche d'emploi.

### Une certaine stabilité géographique. Parmi ceux qui exercent leur emploi :

- ◆ 66 % travaillent en Haute-Normandie.
- ◆ 24 % sont employés hors région mais venaient de l'extérieur pour suivre la formation.
- ◆ 10 % des haut-normands ont réellement quitté la région.

### Un recrutement essentiellement public :

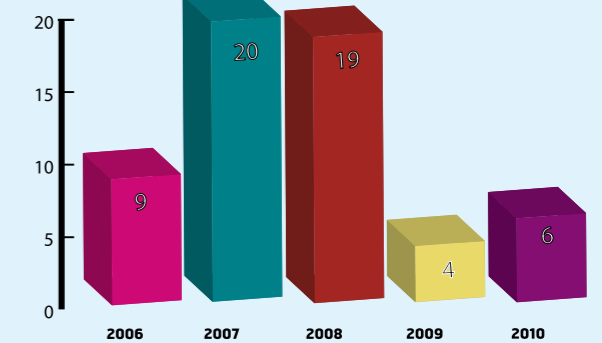
- ◆ 74 % des MNS travaillent dans des collectivités publiques.
- ◆ 15 % dans le privé.
- ◆ 11 % dans les associations sportives.

## 2. Les besoins quantitatifs de diplômés BEESAN

Le nombre total de postes à pourvoir en MNS en Haute-Normandie sur les 5 ans à venir peut s'estimer à 58 équivalents temps pleins :

- ◆ 17 départs à la retraite.
- ◆ 36 créations de postes.
- ◆ 5 recrutements occasionnels pour congés maternité, arrêts maladie, postes saisonniers etc.

### Nombre de postes à pourvoir



60 % des embauches concernent les collectivités publiques, 29 % les structures privées et 11 % les associations sportives. 89 % des besoins concernent la Seine-Maritime.

**Remarques :** les employeurs éprouvent des difficultés à recruter des MNS "remplaçants".

Les difficultés de recrutement concernent surtout le secteur public : un nombre restreint de candidats obtient le concours permettant d'intégrer la fonction publique ; la rémunération y est peu élevée, surtout en début de carrière ; les collectivités cherchent des personnes polyvalentes, titulaires du BEESAN de préférence au BNSSA .

Par manque de moyens, la plupart des associations proposent des emplois à temps partiels ; les horaires de travail sont atypiques.

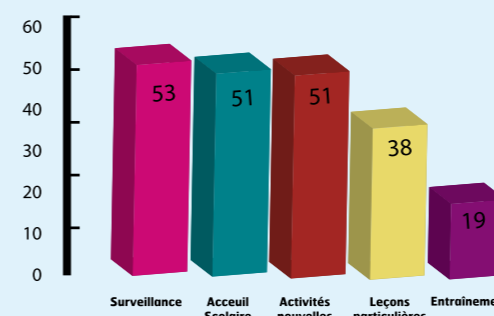
Le secteur marchand n'évoque pas de difficultés de recrutements.

## 3. Les besoins qualitatifs

### Compétences et missions souhaitées par les employeurs

- ◆ Savoir travailler en équipe,
- ◆ Sens du relationnel,
- ◆ Etre dynamique, motivé, rigoureux,
- ◆ Connaître les règles d'hygiène et de sécurité, les questions de responsabilité pénale,
- ◆ Assurer la surveillance des bassins,
- ◆ Encadrer les activités nouvelles : bébé nageurs, aqua gym, nage avec palmes, ou pour des publics spécifiques, 3<sup>ème</sup> âge, handicapés...
- ◆ Encadrer des séances avec le public scolaire.

### Priorités données aux différentes fonctions par les employeurs



### Compétences recherchées, selon le type d'employeurs :

#### Collectivités publiques :

- ◆ Maîtriser le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (POSS)
- ◆ Etre titulaire du concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

#### Structures privées :

- ◆ Assurer un bon accueil de la clientèle

#### Associations sportives :

- ◆ Avoir une grande disponibilité horaire : soir et week-end
- ◆ Posséder des connaissances en gestion administrative et en informatique